

2 JUIN 2020

CAMIONNAGE EN VRAC - AJUSTEMENT DU CARBURANT POUR JUIN 2020

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a publié la mise à jour du tableau de la compensation du carburant du camionnage en vrac pour le mois de juin 2020. En mai 2020, le prix moyen du carburant, sans TPS et TVQ, a été 0,674 \$/litre.¹

1. Pour le **transport d'agrégats**, le prix de référence est de 1,035 \$/litre. L'écart entre le prix de référence et le prix moyen est respectivement de 34,88 %. Puisque cet écart est inférieur à -10 % et que l'ajustement calculé est de moins de -1 %, il y aura un ajustement applicable pour le mois de juin 2020 de -6,94 %.
2. Pour le **transport de sel, calcium, glace et neige**, le prix de référence est de 0,997 \$/litre. L'écart entre le prix de référence et le prix moyen est de -32,40 %. Puisque cet écart est inférieur à -10 %, il y aura un ajustement applicable pour le mois de juin 2020 de -5,42 %.

Ajustement applicable aux taux compris dans le Recueil des tarifs de camionnage en vrac				
Mois	Prix de référence 2020 1,035 \$ + 10 % (1,139 \$) 1,035 \$ - 10 % (0,932 \$)	Prix moyen du carburant	Écart	Ajustement applicable le mois suivant
Mai 2020	1,035 \$	0,733 \$	-29,18 %	0,00 % ²
Juin 2020	1,035 \$	0,674 \$	-34,88 %	-6,94 %

Ajustement applicable aux taux des recueils des tarifs de sel et de calcium, et de neige et de glace				
Mois	Prix de référence 2018 0,997 \$ + 10 % (1,097 \$) 0,997 \$ - 10 % (0,897 \$)	Prix moyen du carburant	Écart	Ajustement applicable le mois suivant
Mai 2020	0,997 \$ ³	0,733 \$	-26,48 %	0,00 % ⁴
Juin 2020	0,997 \$ ⁵	0,674 \$	-32,40 %	-5,42 %

¹ L'ACRGTQ communique cette information uniquement lorsqu'un ajustement est applicable. L'information est toujours disponible en ligne à : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/ent-camionnage/Pages/Camionnage-en-frac.aspx>

² En raison du contexte économique actuel lié à la Covid-19, l'ajustement calculé pour le mois de mai ne s'applique pas.

³ En raison du contexte économique actuel lié à la pandémie de Covid-19, pour le mois de mai on maintient les tarifs du mois d'avril. Le prix de référence et la part relative de carburant restent inchangés.

⁴ En raison du contexte économique actuel lié à la pandémie de Covid-19, l'ajustement calculé pour le mois de mai ne s'applique pas.

⁵ En raison du contexte économique actuel lié à la pandémie de Covid-19, pour le mois de mai on maintient les tarifs du mois d'avril. Le prix de référence et la part relative de carburant restent inchangés.